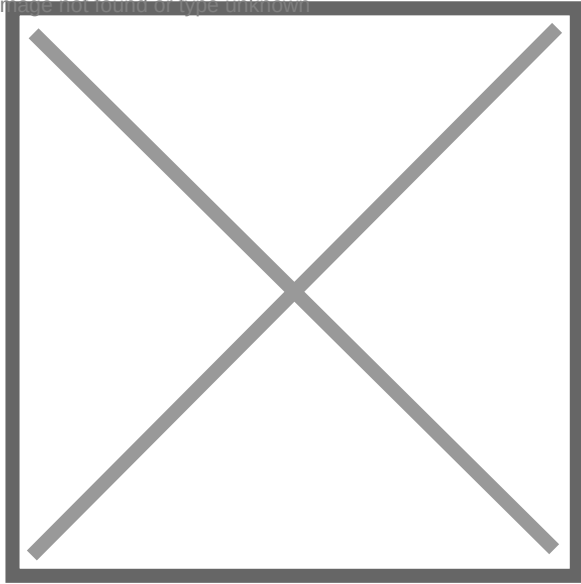


Image not found or type unknown



Prononcement de divorce à l'amiable

Par **patrick**, le **08/06/2012 à 18:19**

Bonjour,
je suis séparé avec mon épouse depuis plus de 2 ans, nous sommes passé en conciliation devant le juge, ma femme à un avocat, est ce qu'il est necessaire que je prenne également un avocat. c'est un divorce amiable nous sommes d'accord sur la garde de notre enfant, nous n'avans aucun bien en commun, nous sommes également d'accord sur la pension pour l'enfant. est-ce que le divorce peut-être prononcé sans la présence d'un avocat?. merci pour la réponse

Par **cocotte1003**, le **08/06/2012 à 19:43**

Bonjour, non il faut absolument un avocat pour divorce. Le divorce amiable requiere un seul avocat, cordialement

Par **patrick**, le **08/06/2012 à 19:46**

bonjour, merci pour la réponse